



Conseil de gestion
Séance du 10 mai 2016

Délibération n° 2016 / 195

Avis conforme

Demande de création d'une zone de mouillage et d'équipements légers dans le port de Mazou (Commune de Porspoder)

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère 15 janvier 2016 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la saisine du 12 octobre 2015 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au Conseil de gestion relative à l'autorisation d'occupation temporaire pour une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) au lieu-dit Mazou sur le littoral de la commune de Porspoder.

Considérant la conformité du projet avec le plan local d'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} mars 2011 sur la commune de Porspoder,

Considérant l'absence d'incidence sur la dynamique et l'état de conservation du site,

Considérant la conformité du projet avec les objectifs du plan de gestion du parc naturel marin et aux objectifs des services déconcentrés,

Article unique

Sur présentation de la Présidente, le Conseil de gestion après en avoir délibéré, émet l'avis conforme suivant :

Avis favorable à la création d'une zone de mouillage et d'équipements légers dans le port de Mazou sur la commune de Porspoder.

Assorti des recommandations suivantes :

- Poursuivre et développer les efforts de maîtrise des sources de pollution dégradant la qualité des eaux dans le port de Mazou.
- Réaffirmer la nécessité de caréner les embarcations utilisant la zone de mouillage, dans des structures adaptées et conçues à cet effet.

- Avis favorable : 31 voix
- Avis défavorable : 0 voix
- Abstention : 1 voix

Le Conquet, le

10 MAI 2016

La Présidente du Parc naturel marin d'Iroise

Nathalie SARRABEZOLLES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1162A15
REÇU LE 12 OCT. 2015

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Brest, le 2 octobre 2015

Pl. Uguen

Délégation à la mer et au littoral

Le chef du pôle

Pôle littoral et affaires maritimes de Brest

à

Nos réf. : AU/15/201
Affaire suivie par : Anne UGUEN
Tél : 02 29 61 28 44 – Fax : 02 29 61 28 59
anne.uguen@finistere.gouv.fr

Monsieur le Directeur
du Parc naturel marin d'Iroise
Pointe des Renards
29217 LE CONQUET

Objet : Occupation du domaine public maritime
PJ : 1 dossier

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, le dossier déposé par la commune de Porspoder concernant une demande d'occupation temporaire du domaine public maritime relatif à la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers au lieu-dit « Mazou ».

Conformément au code de l'environnement, notamment l'article L334-5, je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre avis sous 2 mois, soit avant le 2 décembre 2015. En effet, je ne pourrai clôturer l'instruction de la demande susvisée sans cet avis conforme de votre part.

Le chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest,

Antoine HANNEDOUCHE
Antoine HANNEDOUCHE

AVIS du PNMI

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES
- AVIS DEFAVORABLE

Le cas échéant, RESERVES ou OBSERVATIONS (rayer la mention inutile)

Fait à _____, le _____

Cachet PNMI

Le Directeur du Parc naturel marin d'Iroise